

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10.08.2020 – 19 HEURES 30

Etaient présents : M. FRANCKE Stéphane, Maire, Mme BOUCKENOOGHE Céline, M. BEUN Régis, Mme PAILLON Anne-Gaëlle, Adjoint, M. BONNET Dominique, Mme GOCYK Béatrice, Mme ACTHREGALLE Caroline, M. TROLET Cédric, Mme DEVEY Elodie, M. POILLON Jean-Claude, Mme PRUVOST Sonia, Mme VANHERSEL Valérie, M. DUPON Fabien, conseillers municipaux.

Etaient excusés : M. GERVOIS Nicolas qui a donné pouvoir à M. TROLET Cédric, Mme CICHY Claire qui a donné pouvoir à Mme ACTHREGALLE Caroline, M. DEQUIDT Pascal qui a donné pouvoir à Mme PAILLON Anne-Gaëlle et M. PICOTIN Gaëtan qui a donné pouvoir à Mme BOUCKENOOGHE Céline.

Etaient absents : Mme LOONES Sylvie, M. LEROY Maxime

Secrétaire de séance : M. POILLON Jean-Claude

Aucune remarque n'est formulée sur le compte-rendu de la séance du 29 juin 2020, approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

POINTS ADMINISTRATIFS

1/ Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI) la commission communale des impôts directs (CCID) prévue dans chaque commune est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;

Ces commissaires sont désignés par le directeur régional des finances publiques à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, dressée par délibération du conseil municipal.

Les personnes retenues au titre de ces fonctions en 2014 ont été contactées en priorité afin de connaître leur souhait ou non d'être de nouveau présentées sur la liste des 24 personnes. Quelques personnes complémentaires ont été contactées ; il s'agit de dresser une liste complète.

Deux noms manquant sur la liste préétablie, deux élus proposent d'y figurer ; cette proposition reçoit l'unanimité.

Délégués titulaires	Délégués suppléants
MATHIS Jean	LAUWERIE Guy
PICOTIN Gaëtan	BARBEAU Arnaud
VANBATTEN Pierre	BEUN Jacques (Wormhout)
DECROOCQ Arsène	GRIFFON Ludovic
COENE Véronique	BEKAERT Corinne
DEBLONDE Guylain	CHRISTIAENS Cédric
MOSTAERT Roger (Wormhout)	VANDENBROUCKE Marie-Ange
CARTON Nicole	WALLOIS Magali
DEQUIDT Brigitte (Wormhout)	VANSTEENKISTE Marine
VANPOPERINGHE Philippe	VILLETTE Jean-Paul
LESAGE Christelle	GOCYK Béatrice
LIBAERT Jean-Pierre	POILLON Jean-Claude

2/ Désignation d'un élu délégué au CNAS (Comité National d'Action Sociale)

La commune est adhérente au CNAS pour son personnel qui, de ce fait, peut bénéficier d'un large éventail de prestations. Un élu et un agent doivent être désignés délégués à la suite des élections municipales pour représenter la collectivité au sein des instances du CNAS et réciproquement, représenteront le CNAS dans la commune, conformément à l'organisation statutaire de cette association.

Il convient de désigner un représentant au sein du conseil municipal. Mme Béatrice GOCIK est désignée à l'unanimité parmi les membres du conseil municipal pour cette délégation.

3/ Désignation d'un représentant à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). La CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

Il convient de désigner un représentant au sein du conseil municipal. La candidature de Mme Céline BOUCKENOOGHE reçoit l'unanimité.

4/ Désignation d'un représentant par commission thématique à la CCHF

Le conseil communautaire a instauré cinq commissions thématiques pour lesquelles il convient de désigner 1 représentant par commission, étant entendu que plusieurs membres pourront être présents au sein des commissions, mais une seule voix délibérative par commune sera prise en compte.

Le représentant peut être :

- Soit le maire de la commune membre
- Soit un autre conseiller communautaire de la commune
- Soit un membre du conseil municipal de la commune.

La désignation peut être faite par le maire. M. le Maire et les adjoints, réunis le 3 août, ont opté pour une ouverture à l'ensemble des conseillers municipaux en fonction de l'intérêt qu'ils portent à l'une ou/et l'autre de ces commissions plutôt qu'à une désignation. Les conseillers municipaux sont invités à se positionner sur l'une ou/et l'autre d'entre elles.

1. Commission administration générale, finances, ressources humaines, informatique, numérique et communication.
Gaëtan PICOTIN
Anne-Gaëlle PAPILLON
2. Commission développement économique, développement territorial et agriculture.
Dominique BONNET
3. Commission petite enfance, enfance, jeunesse, culture, sport, santé et portage de repas à domicile.
Gaëtan PICOTIN
Nicolas GERVOIS
Béatrice GOCYK
Sonia PRUVOST
4. Commission voirie, bâtiments et festivités.
Anne-Gaëlle PAPILLON
Nicolas GERVOIS
5. Commission environnement, GEMAPI, espaces verts, aménagement, urbanisme et habitat foncier.
Caroline ACTHREGALLE
Sonia PRUVOST
Valérie VANHERSEL

5/ Désignation des référents communaux PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Afin d'assurer une meilleure prise en compte des problématiques des communes dans le PLUI, il a été décidé par le conseil communautaire de renouveler la désignation de 2 référents PLUI maximum par commune. Le maire pourra s'auto-désigner comme membre du binôme PLUI et désigner un second référent ; à défaut, il lui appartient de désigner

2 référents.

Le référent communal a pour mission :

- D'organiser les réunions de travail au sein de la commune ayant pour objet de formaliser des propositions sur les orientations d'aménagement et de programmation d'intérêt local et sur la définition du règlement et du plan de zonage.
- De communiquer le résultat des réunions de travail à la commission PLUI

Il s'agit de désigner les deux membres référents. M. FRANCKE étant déjà l'un des deux référents lors du précédent mandat, suggère de reconduire sa mission et propose que le second référent soit Mme PAPILLON, Adjointe déléguée à la voirie. Les deux suggestions sont retenues à l'unanimité.

Stéphane FRANCKE
Anne-Gaëlle PAPILLON

6/ Désignation d'un représentant à la CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs)

Le code général des impôts prévoit l'institution d'une commission intercommunale des impôts directs dans chaque EPCI. La CIID est composée de 11 membres :

- Le président de l'EPCI ou un vice-président délégué
- 10 commissaires

Sur le même principe que la commission communale des impôts directs faisant l'objet du point 1, la CCHF devra présenter un nombre double de commissaires et suppléants.

Il s'agit de désigner un représentant pour la CIID au sein du conseil municipal. M. le Maire sera ce représentant.

7/ Servitude d'alignement au droit d'une parcelle rue de Winnezeele

Pour faire suite à la demande d'un notaire afin d'établir l'alignement au droit de la parcelle cadastrée A 467 au 15 rue de Winnezeele, le service voirie du Département du Nord a constaté que le Plan Local d'Urbanisme reprend une servitude d'alignement au droit de cette parcelle. Cette servitude est déterminée par le plan d'alignement homologué en date du 20 mars 1893. A la lecture de ce plan, le bâti de la parcelle mentionnée est frappé d'alignement.

Les relevés sur site indiquent que la largeur du trottoir, au droit de l'immeuble, n'est que de 0.24 m. Cette largeur est insuffisante vis-à-vis de la réglementation pour le cheminement des personnes à mobilité réduite, la distance réglementaire étant de 1.40 m minimum. Le contexte routier ne rend pas nécessaire le maintien de la servitude (largeur de chaussée suffisante). Toutefois, conformément à l'article L112.3 du code de la voirie routière, le département du Nord sollicite l'avis du conseil municipal quant au maintien ou pas de cet alignement.

Le conseil municipal analyse la situation actuelle et s'interroge sur l'organisation du trottoir prévu face à cette habitation (côté pair de la voirie) qui nécessitera de la vigilance. M. BONNET ajoute qu'il serait souhaitable qu'un trottoir soit créé sur toute la longueur à partir du pignon de l'habitation n° jusqu'au trottoir existant pour optimiser la sécurité des piétons. Le conseil municipal accepte la levée de la servitude le long de la RD 37 à hauteur du n° 15 et demande l'engagement de la procédure de suppression de l'alignement correspondant.

POINTS FINANCIERS

8/ Tarifs – périscolaire année scolaire 2020-2021

Gaëtan PICOTIN, vice-président de la commission jeunesse, l'a consultée au vu de certains arguments :

- Traditionnellement lors de la première réunion de conseil municipal avant la reprise de l'année scolaire, les tarifs du périscolaire sont mis à l'ordre du jour. Les tarifs sont fixés de septembre N à Août N+1.
- Compte tenu de la situation sanitaire, économique, et de la préconisation de M. le percepteur, il semble opportun de ne pas changer les tarifs pour cette fin d'année 2020, mais de les modifier si besoin à partir de janvier 2021 (pour des simplifications administratives de calendrier).

A ce propos, une étude sur le coût des ACM est en cours que M. PICOTIN présentera début septembre. Dans le même

esprit, il poursuivra par une étude des coûts du périscolaire et de la cantine. Ainsi la commission et le conseil municipal pourront étudier ensemble l'évolution possible de l'ensemble des tarifs. Ci-dessous les tarifs 2019-2020.

QUOTIENT FAMILIAL	Tarif/30 mn Famille utilisatrice régulière = + de 4 vacations/mois/enfant	Tarif/30 mn Famille utilisatrice occasionnelle = - de 5 vacations/mois/enfant	Tarif petit-déjeuner ou goûter
QF ≤ 400€	0.39 €	0.70 €	0,77 €
400€ < QF ≤ 600€	0.49 €	0.79 €	0,77 €
600€ < QF ≤ 800€	0.59 €	0.89 €	0,77 €
800€ < QF ≤ 1000€	0.67 €	0.98 €	0,77€
QF > 1000€	0.77 €	1.08 €	0,77 €

A l'unanimité, le conseil municipal se range sur la proposition de la commission jeunesse concernant les tarifs du périscolaire et les maintient jusqu'au 31 décembre 2020.

9/ Convention Service Enfance Jeunesse

La commune travaille avec le Service Enfance Jeunesse de Ghyselde dans le cadre d'une convention de mise à disposition de personnel au sein de l'école et du restaurant scolaire. Cette convention est établie pour une année scolaire, de la rentrée de septembre à juillet de l'année N + 1. La commune rémunère l'association en fonction du nombre réel d'heures d'emploi, à raison de 19 € TTC par heure et par personne.

La personne mise à disposition intervient les quatre jours de classe à raison de 4.25 h/j.

Le conseil municipal se prononce en faveur de la reconduction de ce contrat mais sollicite toutefois le coût horaire d'un agent pour le même service. Ces informations lui seront communiquées.

10/ Vente du Dodge

Suite à l'évocation de ce sujet lors de la précédente réunion, des éléments sont venus étoffer les renseignements dont la commune disposait. Le véhicule est en très mauvais état car non seulement il n'a pas été restauré comme cela était envisagé mais il a subi d'importantes avaries.

Le conseil municipal décide de mettre ce véhicule en vente. L'annonce sera faite rapidement avec délai jusqu'au 7 septembre.

POINTS DIVERS & INFORMATIONS

- Travaux de réparation d'un ouvrage d'art n° 6023 « Pont du Gallois » sur la RD 37 : ces travaux doivent être réalisés par le Département du Nord, direction de la voirie, service ouvrages d'art
- Distribution de la deuxième série de masques de protection COVID-19 : les élus sont sollicités pour la mise sous pli et la distribution qui devrait être terminée vers le 20 août.
- Installation d'une antenne relais par TDF sur terrain privé lieu-dit « Les champs de Wylder » : Monsieur le Maire fait part de l'enregistrement en mairie le 24 juillet d'une déclaration de travaux déposée par la société TDF en vue de l'installation sur pylône de trois antennes sur une parcelle privée. Ce dossier est parti en instruction à la CCHF. Les riverains qui ont eu connaissance de ce projet ont déjà manifesté leur mécontentement et leur désaccord au vu de l'emplacement et des nuisances supplémentaires que cela générerait.

De son côté, M. le Maire a déjà analysé cette demande d'un point de vue urbanisme (sauf réglementation contraire, il pourrait s'agir d'un permis de construire et non d'une déclaration préalable). Réglementairement, le maire doit être averti en amont de ce type de projet, ce qui n'a pas été le cas.

Le conseil municipal s'exprime sur ce projet :

- Défiguration du paysage lorsque l'on sort de l'autoroute pour entrer au village (alors que celui-ci est déjà marqué par l'accumulation de matières stockées par une entreprise sur ce même site), esthétiquement contestable et nuisant à l'image du village inscrit dans un réseau de « Village patrimoine »
- Emission d'ondes qui peut provoquer de la gêne, même si rien n'est prouvé médicalement.
- Sachant qu'un précédent projet, côté Bambecque, a avorté pour raison de proximité d'habitations, cette commune

voisine a-t-elle été contactée (même si on sait que son église et à priori un château, sont classés)

➤ Ne peut-on pas proposer à TDF un autre ou d'autres emplacements possibles dans le rayon nécessaire à la couverture par les réseaux.

Les trois personnes présentes dans le public sont invitées à s'exprimer sur le sujet. Elles confirment leur volonté de s'opposer au projet et regrettent le manque d'information en amont sur un sujet aussi délicat. Elles se disent pour certaines victimes d'un secteur rural où elles pensaient pouvoir bénéficier du calme de la campagne, or, c'est le contraire qui se produit actuellement et ira peut-être s'intensifiant avec une nuisance supplémentaire.

Monsieur le Maire va proposer une rencontre avec le propriétaire du terrain concerné et faire en sorte de stopper le projet. Il enverra un courrier à TDF pour une étude de faisabilité sur d'autres terrains et avec, notamment une prise de rendez-vous.

- Banquet des aînés : Le CCAS a pris la décision de remplacer cette année le banquet offert aux personnes âgées, difficile à organiser dans le contexte sanitaire actuel, par un colis à tous – un courrier en ce sens a été adressé à l'ensemble des personnes concernées.

RAPPORT DES COMMISSIONS

1/ Tourisme, culture et patrimoine :

- Mme Céline BOUCKENOOGHE déplore l'annulation par la CCHF du premier marché estival qui devait se dérouler le mercredi 19 août et espère que ce n'est que partie remise pour l'an prochain.
- Elle annonce l'organisation par l'office de tourisme intercommunal d'un rallye village patrimoine qui se déroule sur l'ensemble du réseau « Village patrimoine » dont Herzeele, du 1^{er} août au 20 septembre. A ce propos, Mme BOUCKENOOGHE a été élue en tant qu'élue communautaire pour siéger au sein de l'OTI.
- Afin de redynamiser la participation de la commune au sein du réseau « Village patrimoine », il est urgent de pouvoir intégrer des guides bénévoles, ce qui n'est possible que par le biais d'une association. Pour répondre à cette suggestion, l'association « Histoire & Patrimoine d'Herzeele a été créée.
- Un sondage a été lancé auprès des commerçants et artisans de la commune afin de connaître l'intérêt qu'ils portent à l'organisation d'un salon. Les réponses enregistrées sont encourageantes.
- La JNCP (Journée Nationale du Commerce de Proximité) aura lieu le 10 octobre prochain. Actuellement Le Zénith organise une importante opération commerciale permettant aux participants l'occasion de gagner une voiture. Ce véhicule sera exposé à HERZEELE pendant le week-end de la ducasse.

2/ Bâtiments :

- M. Régis BEUN fait le point sur les derniers travaux réalisés (importante réparation de la porte d'entrée de l'église, traitement de l'escalier d'accès au clocher).
- A l'école, la classe de Mme DAMMAN sera pourvue en eau pour la rentrée de septembre avec pose d'un lavabo double. Les tuiles faîtières de la classe de Mme ROUSSEL seront remplacées sur toute la longueur après le 15 août, des morceaux tombant dans la cour au risque de blesser quelqu'un. Un périmètre de sécurité a été mis en place.
- Une infiltration d'eau importante au restaurant scolaire a été réparée.
- Le skate park présentant quelques signes de danger, des devis sont en cours pour une intervention de consolidation durable.
- Le bâtiment de stockage attenant à l'atelier a fait l'objet d'un constat avec l'architecte et l'entreprise chargée de la pose de la toiture. Une étanchéité insuffisante est à l'origine des coulées noires qui gâchent les plaques de bardage claires. L'entreprise doit intervenir fin août-début septembre pour y remédier, sous couvert de la garantie de travaux.
- M. Cédric TROLET prend le relais pour la partie travaux électriques. L'orgue de l'église a été pourvu d'un éclairage spécifique pour la lecture des partitions et l'utilisation des pédales. Un petit chauffage a été ajouté pour le confort de l'organiste.
- Une consultation a été lancée pour l'acquisition de matériel électrique courant et spécifique après évaluation des besoins pour tous les travaux à venir
- Un changement de mode d'éclairage sera mis en place dans une salle de classe (LED)
- L'établissement d'un plan est en cours d'élaboration permettant de situer sur le territoire communal tous les points d'éclairage public et les compteurs.
- Un état des lieux a été rédigé après passage en revue des équipements de football, notamment l'éclairage des terrains qui est défectueux et nécessite des travaux urgents.
- Future bibliothèque dans les locaux de rez-de-chaussée de l'école : les agents du service technique ont procédé à l'enlèvement du carrelage, au décaissement des pièces concernées et les murs ont été mis à nu. Les cahiers des charges pour la consultation auprès des entreprises sont en cours de rédaction. Mme Valérie

VANHERSEL attire l'attention de M. TROLET sur la nécessité de consulter le service concerné en matière d'accessibilité puisqu'il s'agit d'un ERP (Etablissement Recevant du Public).

3/ Voirie :

- Mme Anne-Gaëlle PAPILLON fait le point sur les constats lors de la réunion de la commission du 11 juillet. Certaines voies devront être privilégiées au vu de leur état par rapport à ce qu'il était initialement prévu et par souci de leur préservation.
- Un nettoyage des drains semble incontournable mais à voir à qui il incombe - transversales et bords de fossés (saignées).
- Le chemin de l'Yser est très endommagé.
- Noréade doit intervenir pour évaluer la réparation du puisard endommagé face au garage Verhille
- Rue des Colombes, constat de la vitesse et du passage de poids lourds et engins agricoles. La question se pose du procédé le mieux approprié pour réguler ces problématiques permanentes.
- Rue de la Briqueterie, mise en place d'un système Zebra pour, là aussi, casser la vitesse et mieux respecter la voirie.
- Prévision travaux 2021 à partir du tableau 2020, revoir les priorités.
- Mme PAPILLON et M. BONNET ont participé à la réunion d'installation du SIECF après renouvellement électoral.

4/ Communication :

- Un flyer est en cours de rédaction qui sera distribué mi-août en toutes boîtes, annonçant les rendez-vous de l'été
- La commune vient de confirmer son adhésion à l'application Panneau Pocket, moyen complémentaire d'information au site et au journal électronique de la place. Pour en bénéficier, télécharger l'application sur un téléphone ou une tablette et désigner la commune d'HERZEELE. Un accès simple et gratuit.
- Une enquête sera lancée en septembre afin de recueillir l'avis de la population sur le contenu du futur bulletin municipal.

5/ Fêtes et vie associative :

- En l'absence de M. Nicolas GERVOIS, M. le Maire fait savoir que la journée « Herzeele, c'est gonflé » a connu un vif succès.

La séance est levée à 21 heures 55.